

A photograph of children in a classroom, with a blue overlay on the right side. The children are focused on their work, with one girl in the foreground drawing on a green sheet of paper.

# Quelle organisation du temps scolaire pour la commune de Riorges ?

The logo for Riorges, featuring a stylized white wave or leaf symbol above the word "Riorges" in a white serif font.

Riorges

LA VILLE NATURE

# ÉDITO



En 2013, sur la base de préconisations portées par les chronobiologistes qui étudient les rythmes des enfants, la semaine scolaire a été organisée au niveau national sur 4 journées et demi de classe. A Riorges, comme dans la plupart des communes, les enfants ont depuis des après-midi de classe plus courts. En contrepartie, ils se rendent à l'école le mercredi matin.

Le principal intérêt de cette organisation a été d'augmenter les temps de classe en matinée, moment où les enfants sont les plus réceptifs aux apprentissages, alors que les après-midi peuvent être consacrés à des activités ou des matières nécessitant moins de concentration.

Avec 36 à 37 mercredis matin et une matinée rallongée de 15 minutes, c'est sur une année 33 % de temps d'apprentissage en plus pour les enfants. C'est un gage pour augmenter les chances de réussite scolaire pour le plus grand nombre.

## **Des activités périscolaires renforcées**

La réforme de 2013 a aussi permis à la commune de renforcer les activités périscolaires qui, contrairement à une très grande majorité de communes en France, existaient déjà de longue date à Riorges. Un accueil de loisirs municipal a été créé dont la durée d'activités a été portée à 1h30 au lieu de 1h avant 2013. La capacité d'accueil en étude ou à l'accueil de loisirs a été augmentée. Un accueil spécifique a été mis en place en maternelle et les garderies élémentaires ont été ouvertes dès la fin des cours. Cela a permis d'offrir une solution d'accueil à tous les enfants à 15h30.

## **Un engagement fort de la municipalité**

Ces changements ont représenté une dépense supplémentaire de plus de 100 000 € par an pour la commune, compensée au 2/3 par une aide de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales (une fois ces aides déduites, le coût résiduel pour la commune est de 38 000 €).

Aujourd'hui, après 4 ans d'un fonctionnement qui avait trouvé son équilibre, le gouvernement a relancé le débat sur les rythmes scolaires.

Pour la prochaine rentrée scolaire, l'Inspecteur d'Académie devra donc décider, après avoir recueilli l'avis de toutes les parties prenantes, des rythmes scolaires qui s'appliqueront à Riorges.

Avant que cette décision soit prise, nous avons donc souhaité vous éclairer sur la position de la municipalité et vous présenter quelles seraient les conséquences d'un retour à la semaine de 4 jours.

**Nathalie Tissier, adjointe à la vie scolaire**  
**Martine Schmück, adjointe à la jeunesse**

# Quels sont les bénéfices de la répartition du temps scolaire sur 4 jours et demi ?

*La municipalité est favorable au maintien de la semaine d'école sur 4 jours et demi. Ces bénéfices sont reconnus d'un point de vue national.*

## - Respecter le rythme d'apprentissage de l'enfant

Suivant les études des chronobiologistes, l'Académie nationale de médecine recommandait en 2010\* d'organiser « une semaine scolaire sur une journée moins longue (5 h par exemple) et sur une semaine de 4 jours et demi ou 5 jours comme dans la plupart des pays européens ».

## - Permettre à tous les enfants un accès à des activités

Les temps périscolaires favorisent la découverte d'activités variées. Ces dernières permettent l'épanouissement de l'enfant, ce qui est favorable aussi à la capacité d'apprentissage. Par ailleurs, ces activités deviennent accessibles aux enfants qui n'en bénéficient pas hors de l'école habituellement.

## - Réduire les inégalités

Pour le Conseil national d'évaluation du système scolaire, parmi les 35 pays membres de l'OCDE, la France est devenue, en quelques dizaines d'années, le pays le plus inégalitaire en matière d'éducation. L'aménagement du temps scolaire est un facteur essentiel pour les élèves en difficulté.

## Rappel du dispositif existant

*Pour mémoire, voici ce que la commune de Riorges a mis en place depuis 2013.*

### En élémentaire

- Des horaires avec plus de temps de classe en matinée
- Classe le mercredi matin

À la fin des cours, les familles choisissent entre différentes possibilités :

- retour de l'enfant dans sa famille
- accueil en garderie (gratuite)
- accueil en étude surveillée (gratuite)
- participation aux activités Tempo (adhésion annuelle de 5, 10 ou 20 € selon ressources)

### En maternelle

Un nouveau dispositif d'accueil des enfants a été mis en place. À 15h30, les parents ont le choix entre les solutions suivantes :

- retour de l'enfant dans sa famille
- accueil en garderie (gratuite)
- ateliers Mini-Tempo avec éveil sportif ou culturel pour les Grandes Sections et multi-activités (gratuits)

**Ce dispositif a fait l'objet d'un engagement fort de la municipalité, qui a consenti un effort financier important, afin de créer les meilleures conditions d'accueil pour les enfants.**

*\*Dans son rapport « Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant »*



# En quelques chiffres

33 %

La nouvelle organisation du temps scolaire a permis d'augmenter de 33% par an, le temps de classe en matinée, moment où les enfants sont les plus concentrés

La Ville de Riorges a augmenté le budget affecté à l'organisation du temps périscolaire du soir de 66 000 € par an. En 2013, avant la réforme, le dispositif coûtait 92 000 € (études et ateliers CEL). Aujourd'hui, le budget est de 230 000 €, en partie compensé par 72 000 € de recettes\*

\*Aide de l'Etat : 48 000 €, aide de la CAF : 19 000 € et cotisations des familles : 5 000 €

66 000€

157

Chaque semaine, 157 créneaux d'accueil sont proposés aux familles à 15h30 : 65 études, 46 ateliers Tempo en élémentaire et 46 ateliers Mini-Tempo en maternelle. Cela représente 6 500 heures par an, assurées par 72 intervenants (38 animateurs, 24 encadrants d'études et 10 ATSEM).

## Au-delà de la réforme, depuis 2013, la Ville de Riorges a continué d'investir pour les écoles

Dans le cadre de la réforme de 2013, la commune a mis en place une évaluation annuelle du dispositif, en lien avec les représentants de parents d'élèves, les enseignants et les personnels communaux dans les écoles.

Lors de cette démarche de concertation, plusieurs améliorations ont été proposées et instaurées :

- Mise en place d'un service d'animation sur le temps de midi : dans chaque école, 3 animateurs sont présents pendant la pause méridienne en plus des deux agents de garderie qui assuraient la surveillance des enfants auparavant.

*Les plus petits ont ainsi bénéficié d'un meilleur accompagnement lors du repas, mais aussi de la possibilité de démarrer la sieste plus tôt avant la classe.*

*Les plus grands se voient proposer des activités ludiques ou calmes après le repas.*

- Renfort en garderie le soir avec un agent supplémentaire dans chacune des 7 garderies.

*Cela a permis d'améliorer et de sécuriser l'encadrement des enfants.*

- Revalorisation d'environ 20 % de la rémunération horaire des animateurs vacataires, qui n'avait pas évoluée significativement depuis le lancement des activités périscolaires à Riorges au début des années 1990.

*Amélioration des conditions d'emploi d'un personnel en situation précaire*

**Toutes ces mesures représentent une dépense nouvelle d'environ 120 000 € par an pour la commune.**

# En cas de retour à la semaine de 4 jours

Au-delà des conséquences sur les apprentissages, les rythmes des enfants et la possibilité de participer à des activités dès le plus jeune âge :

- L'aide de 48 000 € versée actuellement à la commune par l'Etat serait automatiquement supprimée.
- Il faudrait réorganiser un accueil de loisirs le mercredi matin, ce qui représenterait une dépense pour la commune d'au moins 25 000 €.

## Comment la semaine serait-elle organisée ?

### De nouveaux horaires de classe

Avec une matinée qui resterait plus longue qu'avant 2013 :

#### Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Matin de 8h30 à 11h45
- Après-midi de 13h30 à 16h15.

### Suppression des activités Mini-tempo en maternelle

Il paraît impensable de rallonger par une heure d'activité la journée de classe de 6h, qui est déjà longue pour les plus petits.

- Seuls les élèves de grande section pourraient s'inscrire à Tempo avec les CP (inscription payante).

### Moins d'activités Tempo de 16h15 à 17h30

- 11 ateliers par soir sur l'ensemble des écoles, soit une capacité d'accueil de 150 enfants, contre 13 ateliers pour 180 enfants actuellement.

### Moins d'études de 16h15 à 17h15

- 13 études chaque soir sur l'ensemble des écoles, pour une capacité d'accueil de 160 enfants, contre 16 études pour 200 enfants actuellement.

# Autres conséquences du retour à 4 jours

---

## Précarisation des intervenants

Aujourd'hui, chacun des 24 animateurs vacataires Tempo perçoit en moyenne une rémunération de 2 110 € brut par an. Avec une nouvelle organisation à 4 jours, il ne toucherait plus que 1 560 € brut par an.

Chacun des 7 vacataires de renfort garderie perçoit en moyenne une rémunération de 2 800 € brut par an. Avec une nouvelle organisation à 4 jours, il ne toucherait plus que 1 700 € brut par an.

## Perte pour les associations locales

Les activités Mini-tempo permettaient à plusieurs associations de faire découvrir leur activité aux plus petits pour recruter de futurs pratiquants (gym, musique, basket, handball...). Cela ne sera plus possible.

## Réaffectation du surcroît de temps de travail des agents

Les 4h d'animation d'activités Mini-Tempo hebdomadaires par les ATSEM seraient supprimées : celles-ci seraient réaffectées sur des tâches de ménage, ce qui est vécu comme une régression.

Les nouveaux horaires entraîneraient 5h de temps de garderie en moins par semaine, pour chacun des 7 agents de garderie. La Ville de Riorges ne souhaitant pas réduire leur temps de travail, qui générerait pour eux une perte de salaire, il serait nécessaire de leur attribuer de nouvelles tâches, sans que l'on sache ce qu'elles pourraient être.



# Comment va se dérouler la prise de décision ?

La municipalité de Riorges affirme son souhait de maintenir l'organisation de la semaine sur 4 jours et demi.

Toutefois, c'est l'Inspecteur d'Académie qui devra décider, après avoir recueilli l'avis de toutes les parties prenantes, des rythmes scolaires qui s'appliqueront à Riorges dès la rentrée de septembre 2018.

Pour motiver sa décision, il s'appuiera sur les comptes rendus des conseils d'écoles, qui se dérouleront en ce début d'année 2018.

# Comment les parents peuvent-ils s'exprimer ?

Ce sont les associations de parents d'élèves qui porteront votre voix lors des conseils d'écoles.

Plusieurs d'entre elles ont déjà diffusé des questionnaires aux parents. Vous pouvez aussi les contacter afin d'exprimer votre avis. Et ce, avant le conseil d'école de l'établissement de votre enfant.

## Contacts des représentants de parents d'élèves

Toutes les écoles : [riorgesfcpe@gmail.com](mailto:riorgesfcpe@gmail.com)

École des Sables : [association.aipers@gmail.com](mailto:association.aipers@gmail.com)

École du Bourg : [arpelebourg@laposte.net](mailto:arpelebourg@laposte.net)

## Calendrier des conseils d'écoles

Ecole du Pontet : 23 janvier

Ecole du Bourg : 25 janvier

Ecole des Sables : 26 janvier

Ecole maternelle de Beaucueil : 1<sup>er</sup> février

Ecole élémentaire de Beaucueil : 6 février

Le retour de l'Inspecteur d'Académie est attendu dans le courant du mois de mars. Les familles seront rapidement informées de sa décision.





# Riorges

LA VILLE NATURE

---

Si vous souhaitez avoir des précisions ou  
faire des remarques sur cette possible  
organisation : [service.jeunesse@riorges.fr](mailto:service.jeunesse@riorges.fr)

Pour questionner les élus :  
[secretariat.elus@riorges.fr](mailto:secretariat.elus@riorges.fr)